

# DUPLICATAS DES DIPLOMES d'ASSR1 ET d'ASSR2

## ELEVE ACTUELLEMENT SCOLARISE(E) AU COLLEGE

Vous êtes actuellement scolarisé(e) dans l'établissement, vous êtes en classe de 4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> et vous souhaitez obtenir un duplicata d'ASSR1 et ASSR2. Il convient d'en faire la demande directement au secrétariat ou par mail à l'adresse suivante :

[0950894F@c-versailles.fr](mailto:0950894F@c-versailles.fr)

sans oublier d'indiquer, vos nom, prénom, date et lieu de naissance, classe et adresse, afin de vérifier que tous les renseignements de la base « élèves » sont exacts. De plus, conformément aux dispositions en vigueur, vous devez fournir une attestation de perte que vous établirez sur papier libre ou de vol. Le document pourra être retiré au secrétariat, dans les 48 heures suivant la demande.

## ANCIEN(NE) ELEVE DU COLLEGE

Vous êtes un(e) ancien(ne) élève de l'établissement et vous souhaitez obtenir un duplicata d'ASSR1 et d'ASSR2. Il convient d'en faire la demande par mail à l'adresse suivante :

[0950894F@ac-versailles.fr](mailto:0950894F@ac-versailles.fr)

ou par écrit à l'adresse postale suivante :

Collège Jean-Claude Chabanne  
Secrétariat  
10 impasse Chabanne  
95300 PONTOISE

sans oublier d'indiquer vos nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse, les classes suivies, ainsi que les années scolaires (*exemple* : 5<sup>e</sup>2 : 2001/2002 ; 3<sup>e</sup>2 : 2002/2003). De plus, conformément aux dispositions en vigueur, vous devez fournir une attestation de perte que vous établirez sur papier libre ou de vol et une copie d'un des bulletins trimestriels de 5<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> selon le cas, afin de faciliter les recherches et répondre rapidement à votre demande.